

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
People's Democratic Republic of Algeria

Ministry of Higher Education
And Scientifique
University Abdelhamid Ibn Badis
Mostaganem
Faculty of Nature and Life Sciences



وزارة التعليم العالي
والبحث العلمي
جامعة عبد الحميد بن باديس
مستغانم
كلية علوم الطبيعة والحياة

Procès - Verbal du Conseil Scientifique de la Faculté N° 23 du 6/01/2021

L'an deux mille vingt et un et le six du mois janvier à 14 h s'est tenue une réunion extraordinaire du conseil scientifique de la faculté pour les points inscrits à l'ordre du jour suivants :

- 1) Discussion sur la qualité des articles retenus pour les soutenances de thèse de Doctorat et D' HDR**
- 2) Discussion sur les délais retenus pour l'acheminement des dossiers de Soutenance**
- 3) Divers**

Étaient Présents :

- Dr Bachir Bouiadjra Benabdallah : Président du CSF
- Pr Mezali -Soualili Dina Lila Doyenne de la Faculté
- Pr Ghaffour Mohamed Vice doyen chargé de la post-graduation
- Pr Cheriguene Abderrahim Vice doyen chargé de la pédagogie
- Pr Homrani Abdelkader, Directeur du laboratoire (LSTPA) et président du CFD de la filière des sciences agronomiques.
- Pr Riazi Ali : Directeur du laboratoire des micro-organismes bénéfiques des aliments fonctionnels et de la santé.
- Pr Benakriche Ben Mehel Mohamed, Président du CFD de la filière des sciences biologiques.
- Dr Keddari Soumia Présidente du CFD de la filière des sciences alimentaires.
- Pr Djebli Noureddine Directeur du laboratoire pharmacognosie et api-phytothérapie.

- Pr Larid Mohamed : Directeur du laboratoire biodiversité conservation des eaux et sols.
- Dr Ghelamallah Amine président du CSD du département d'agronomie
- Dr Ziari Hasnia présidente du CSD du département des sciences alimentaires

Absents non excusés

- Dr Bouzouina Mohamed directeur du laboratoire protection des végétaux.
- Dr Ait Saada Djamel Directeur du laboratoire technologie alimentaire et Nutrition.
- Pr Chibani Abdelwaheb président du CSD de biologie

1) Après l'ouverture de la séance par Mr le Président du Conseil scientifique, la parole a été donnée à Mme la doyenne pour restituer les recommandations faites lors de la tenue du conseil scientifique de l'Université en date 29 décembre 2020 relatives à la qualité des articles retenus pour la soutenance des thèses de doctorat et d'Habilitation Universitaire, en ciblant la revue 'South Asian Journal of Experimental Biology (SAJEB). A cet effet, une commission d'expertise dans les différentes spécialités, a été chargée d'analyser quelques articles publiés par les doctorants de notre faculté et vérifier la validité scientifique de cette revue. Malheureusement, des preuves irréfutables ont révélé le caractère prédateur de cette dernière. Etant donné que certains articles publiés présentent un contenu scientifique du point de vue forme et fond incompréhensible et non publiable avec des erreurs de mise en forme et d'écriture scientifique de certain passage et de références bibliographiques. Compte tenu de cet état de fait, on informe tous les étudiants, les directeurs de thèse, les enseignants-chercheurs, les responsables de CFD et les directeurs de laboratoire de notre faculté que la revue SAJEB, n'est plus acceptée dans les dossiers pour la soutenance de doctorat et/ou d'HDR, à partir de la date d'affichage de ce PV sur le site Web de la Faculté et qu'un rapport détaillé prouvant le caractère prédateur de l'article a été envoyé à la tutelle pour prendre les mesures adéquates à cet état de fait. Par ailleurs, pour les dossiers en instance pour la soutenance de thèse de doctorat et /ou d'HDR (comportant un article publié dans SAJEB, avant la date de diffusion du PV); le conseil scientifique fera appel à des membres experts spécialistes dans leur domaine de compétence, pour se prononcer sur la

recevabilité du dossier scientifique du candidat et laisseront l'expertise approfondie aux membres du jury désignés par les instances et les organes scientifiques adéquats afin de juger de la soutenabilité de la thèse de doctorat ou du HDR, tout en respectant l'application de la réglementation prévue à cet effet. Il est à noter que les membres du CSF, recommandent expressément aux directeurs de thèse de vérifier les articles de leurs doctorants avant leurs publications définitifs et d'interdire à leurs doctorants de publier sans leur approbation et aux comités scientifiques des départements d'observer une rigueur dans le traitement des dossiers en signalant toute forme d'irrégularité.

2) Discussion sur les délais retenus pour l'acheminement des dossiers de Soutenance

Le Conseil scientifique réitère les délais fixés, pour le dépôt des dossiers de candidature pour soutenance de doctorat et d'HDR, et recommande un strict respect, pour leur acheminement au niveau de la faculté. En effet, le dépôt des dossiers de candidature au niveau des instances scientifiques des départements et de faculté est fixé à 48 Heures avant la tenue de la séance, et aucune demande n'est acceptable au-delà de ce délai.

Les experts désignés pour l'examen des dossiers des doctorants et /ou d'HDR disposent de 45 jours pour examiner les dossiers et à partir de la 21^e journée, la remise des rapports d'expertise peut se faire au niveau du vice-doyen chargé de la post-graduation, la soutenance aura lieu une semaine après la signature de la décision par M. le Recteur, ce qui permettra au service de la post-graduation de prendre toutes les dispositions nécessaires à cet événement.

3) divers :

vu le Procès-verbal du comité scientifique du département des sciences alimentaires N° 15 du 27 décembre 2020 et le procès-verbal du comité de la formation doctorale N° 7 du 24 /12/ 2020 relatif à un désistement d'encadrement de la promotrice Dr. Mokhtar M, au profit de la nouvelle directrice de thèse Dr. Keddari S pour la thématique formulée comme suit :

Ancien thème sous la direction de Dr. Mokhtar M. était : « Effet protecteur de quelques polyphénols et caroténoïdes encapsulés dans un modèle d'inflammation colique chez les rats ».

Nouveau thème sous la direction du Dr. Keddari Soumia : « Biovalorisation et vertus santé de *Chlorella* micro-algue des eaux douces ».

Le conseil scientifique de la faculté valide les propositions ainsi formulées et autorise la doctorante à s'inscrire dans la nouvelle thématique

L'ordre du jours étant épuisé la séance fut levée à 16 h 30

